



# IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET D'HABITATION

Vente – Location – Gestion – Syndic de Copropriété

Cabinet fondé en 1920

2 rue Beaurepaire – BP 10412 – 44004 NANTES Cedex 1

Tél. : 02 40 48 19 84 – [rongier@rongiersa.com](mailto:rongier@rongiersa.com)

[www.rongiersa.com](http://www.rongiersa.com)



## HONORAIRES PRATIQUES PAR LE CABINET RONGIER

**Au 1<sup>er</sup> JANVIER 2022  
(TVA applicable 20 %)**

### TRANSACTION

- **VENTE** : Pourcentages (TTC) appliqués sur le montant de la transaction.
  - Appartement – Maison - Terrain : 4.17% HT soit 5% TTC avec un minimum de 8 000€ TTC
  - Maison supérieure à 500 000€ net vendeur : 3.33% HT soit 4% TTC
  - Immeubles d'habitations mono-proprétaire, industriels et commerciaux : 5% HT soit 6% TTC
  
- **LOCATIONS DE BIENS A USAGE D'HABITATION** :
  - Honoraires à la charge du propriétaire :
    - Entremise de négociation : entre 90 et 150€ en fonction de la surface habitable (voir tableau détaillé en agence)
    - Visite et constitution dossier : entre 5 et 10€ TTC/m<sup>2</sup> (voir tableau détaillé en agence)
    - Etat des lieux : 3€/m<sup>2</sup>
  - Honoraires à la charge du locataire :
    - Visite et constitution dossier : entre 5 et 10€ TTC/m<sup>2</sup> (voir tableau détaillé en agence)
    - Etat des lieux : 3€/m<sup>2</sup>
  - Honoraires de rédaction de bail seul ou d'avenant au bail :
    - 300 € HT soit 360 € TTC
  
- **LOCATIONS DE BIENS A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL** :
  - Commission de négociation : 25% HT du montant du loyer annuel HT + TVA 20 %
  - Honoraires de rédaction de bail : 1 200 € HT soit 1 440 € TTC et 600 € HT pour un bail dérogatoire.
  - Protocole de résiliation amiable : 500€ HT soit 600 € TTC

### ADMINISTRATION DE BIENS

- **GÉRANCE** :
  - Sans garantie des loyers :
    - Pour les logements types Studio/T1 : 7.5% HT des sommes encaissées, soit 9% TTC
    - Pour les autres types de logements : 6.5% HT des sommes encaissées, soit 7.8% TTC
  - Avec garantie de loyers : + 2.50% HT des loyers perçus hors charges, soit 3% TTC
  - 3% HT à partir de 500€ HT de travaux
  
- **SYNDIC DE COPROPRIETE (confère nouveau contrat de syndic en agence)**